

45

**17<sup>ème</sup> SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE  
L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**RAPPORT DU CONGO**

==\*==\*==\*==

**DECLARATION DU BENIN**

==\*==\*==\*==

**Monsieur le Président,**

La délégation du Bénin souhaite la bienvenue à la délégation de la République du Congo et la félicite de l'intérêt qu'elle accorde au mécanisme de l'EPU et aux travaux du Conseil des Droits de l'Homme.

La délégation du Bénin marque son appréciation quant à l'adoption par la République du Congo de plusieurs lois en particulier :

- la loi de 2011 portant promotion et protection des droits des peuples autochtones ;
- la loi de 2010 portant protection de l'enfant ;
- la loi de 2011 interdisant la traite et l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants autochtones ;
- la loi de 2011 portant lutte contre le VIH/SIDA et la protection des droits des personnes vivant avec le VIH.

La délégation du Bénin se félicite également de la mise en œuvre par la République du Congo d'un Plan d'Action National sur la question du genre pour la période 2009-2013.

Toutes ces initiatives traduisent la volonté des Autorités congolaises d'instaurer un climat propice à la jouissance des droits inhérents à la personne humaine.

La délégation béninoise recommande à la République du Congo de :

- 1- Poursuivre la ratification de tous les instruments juridiques internationaux auxquels elle n'est pas encore partie ;
- 2- Renforcer la Coopération avec les organes conventionnels à travers la présentation régulière des rapports d'application des instruments.

La délégation du Bénin forme enfin des vœux de succès à la République du Congo dans la mise en œuvre des recommandations et invite le groupe de travail de l'EPU à adopter le présent rapport.

**Je vous remercie de votre aimable attention.**

TOSSIHOUNDE Sieudonné